



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 10 mai 2016]

Date de la convocation
4 mai 2016
Date d'affichage
4 mai 2016

Nombre de conseillers
En exercice : 33
Présents : 26
Procurations : 5
Votants : 31

Présents : Patrice GAUSSERAND, *Maire*, Martine SOUQUET, Francis RUFFEL, Dominique BOYER, Monique GUILLE, Pierre TRANIER, Alain SORIANO, Christophe CAUSSE, Dominique HIRISSOU, *Maires Adjoints*

Lahcene BAAZIZ, Bernard BARTHE, Martine VIOLETTE, Pierre COURJAULT-RADE, Marie-Claire DEGUILHEM, Françoise BONNET, Thierry BODDI, David AMALRIC, Christelle BIROT, Magali CAMALET, Aurélie TREILHOU, Christian PERO, Jean BATAILLOU, Alain HORTUS, Marie-Françoise BONELLO, Philippe PILLEUX, Thomas DOMENECH, *Conseillers*

Absents et représentés : Chantal TICHIT, Christelle HARDY, Eric PILUDU, Michèle RIEUX, Chantal CAUSSE

N°078/ 2016

Absents : Stéphanie NELATON, Marie-Christine BOUTONNET

Secrétaire de séance : Magali CAMALET

Objet de délibération : Camping municipal des Sources - Tarifs promotionnels Emplacements nus et campings caristes

L'évolution de la clientèle et des pratiques touristiques font apparaître que la grille tarifaire proposée par le Camping des sources notamment pour les camping-caristes nécessite d'être adaptée.

La commission Tourisme propose de mettre en place une tarification spécifique pour les camping-caristes de « passage », tarification visant à inciter cette clientèle à séjourner au camping.

Il est précisé au Conseil que cette tarification permettra d'intégrer l'affichage de l'opération « Bienvenue aux camping-car » portée par l'ATHPA.

IL est demandé à l'Assemblée d'autoriser la mise en place d'un tarif à **11 euros** la première nuit pour les camping-caristes hors électricité et taxe de séjour.

Afin de répondre aux attentes clients et d'augmenter pour des séjours plus long la fréquentation estivale des « emplacements nus » des campings il est proposé de mettre en place une grille tarifaire promotionnelle complémentaire :

Durée de 1 mois : Emplacement nu avec véhicule, 2 personnes, en haute saison ou camping-cariste: **400 € hors électricité** au lieu de 465 € / 495 € (C.C.) hors électricité et taxe de séjour.

Durée 15 jours : Emplacement nu avec véhicule, 2 personnes, en haute saison ou camping-caristes : **250 € avec électricité** au lieu de 285 € / 300 € (C.C.) hors taxe de séjour.

Vote : 6 abstentions (5 Avec vous pour Gaillac, 1 Gaillac à gauche)

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la mise en place d'un tarif à **11 euros** la première nuit pour les camping-caristes hors électricité et taxe de séjour.

ACCEPTE la mise en place d'une grille tarifaire promotionnelle complémentaire telle que décrite ci-dessus

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
Patrice GAUSSERAND

Accusé de réception en préfecture
081-218100998-20160510-078-2016-DE
Date de télétransmission : 17/05/2016
Date de réception préfecture : 17/05/2016